



## **Interventions de Gérard CESAR et Alain RICHARD, co-présidents de la commission électorale**

Intervention de Gérard CESAR

Mesdames et Messieurs les maires,  
Chers collègues,

Conformément aux statuts, le Bureau a désigné les membres de la commission électorale lors de sa séance du 29 mars 2017, mais permettez-moi de rendre hommage à notre prédécesseur, qui était Jean-Claude FRECON. Jean-Claude FRECON nous a quitté il y a bientôt un an. Il présidait cette commission électorale avec son intelligence, sa compétence mais aussi son autorité. Nous rendons hommage, cher président, chers membres du Bureau, à un homme, un maire qui était tout dévoué à l'AMF. Je tiens à le remercier, à le féliciter et nous avons une pensée pour lui aujourd'hui.

La commission pluraliste qui est composée des élus désignés par le Bureau s'est réunie plusieurs fois, puisque nous nous sommes réunis, cher Alain, le 15 mai, le 19 juillet et, dernièrement, le 15 novembre pour aborder tous les points qui pourraient être discutés par rapport à l'organisation et au suivi des scrutins et veiller à leur bon déroulement. La commission est habilitée à procéder à l'organisation du bureau de vote, à fixer les modalités pratiques et l'accueil des candidatures. Elle a statué sur la validité des parrainages et des pouvoirs et je voudrais vous dire que cette commission est composée d'Alain RICHARD, coprésident, de Nicolas BONNEAU, qui est aussi membre du Comité directeur, de Pierrette DAFFIX RAY, qui est ici présente, et aussi de Rosemarie FALQUE et de Jean GIRARDON. Je tiens à leur rendre hommage parce qu'ils nous ont beaucoup aidés lors de ces trois réunions par rapport à notre commission des statuts qui se réunira à l'issue des résultats des votes. C'est la commission des statuts qui proclame en dernier ressort le résultat du vote et nous le ferons demain.

Je vais expliquer les modalités de vote au Congrès des maires de France et des présidents

d'intercommunalité. Depuis 2014, le renouvellement des instances de l'AMF se fait par vote électronique, soit à l'aide des bornes prévues à cet effet dans la salle dédiée au rez de chaussée, soit à distance par Internet. Le choix du mode de scrutin est effectué par l'adhérent à l'aide du document d'inscription au congrès. Il faut noter que le choix, une fois effectué et validé, est exclusif de l'autre. L'ouverture du vote électronique a été programmée, aujourd'hui mardi 21 novembre à partir de 18h pour tenir compte du décalage horaire des départements d'outre-mer. Le vote sur place aura lieu demain de 9h à 16h. La proclamation des résultats est prévue à 17h30, et il y a beaucoup de suspense puisqu'il y a un seul candidat.

Je vous remercie

\*\*\*

Intervention d'Alain RICHARD

Ce serait très difficile de trouver quelque chose à ajouter à ce que vient de dire Gérard, puisque c'était très complet. Le seul commentaire que je veux ajouter c'est que cette fois-ci, d'une certaine façon, nous travaillons à blanc puisque nous avons un seul candidat et une seule liste de candidats pour le comité directeur, ce qui est assez logique compte tenu des modalités de soutien des candidatures.

Mais nous avons complètement rôdé le système du point de vue de la fiabilité et de la rigueur des procédures, c'est-à-dire qu'il n'y a vraiment aucun espace pour l'à-peu-près dans le décompte des votes quelle que soit la méthode de vote et par conséquent je crois que nous pouvons dire, et j'en profite pour rendre hommage aux services qui ont préparé l'ensemble de ces opérations électorales avec énormément de scrupules, que pour les prochaines occurrences ou nous pourrons avoir un vote avec une concurrence et un enjeu réel dans le résultat du vote, notre système, je crois, fait honneur à la rigueur et à la clarté de l'association